

AVIS DE LA CLE

Demande d'autorisation des plans d'eau « Vatanges » situés à Condat-en-Combraille (63)

Dans le cadre de l'enquête administrative relative à la demande d'autorisation des plans d'eau « Vatanges » situés sur la commune de Condat-en-Combraille, la DDT 63 a sollicité l'avis de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Sioule par courrier daté du 30 avril 2019, expédié le 3 mai 2019 et reçu le 6 mai 2019.

En application de l'article R.214-10 du code de l'environnement, la CLE dispose d'un délai de 45 jours à la date de transmission du dossier, soit jusqu'au 14 juin 2019 pour émettre son avis. Conformément aux règles de fonctionnement de la CLE, le Bureau est compétent pour émettre cet avis. Le dossier a été présenté aux membres du Bureau le 13 juin 2019.

A l'issue de cette présentation, les membres du Bureau de la CLE :

- **Soulignent la volonté du pétitionnaire de vouloir se mettre en conformité avec le SDAGE Loire-Bretagne et le SAGE Sioule.**
- **S'interrogent sur l'impact que pourrait générer un empoisonnement en espèces non autochtone d'autant plus que le plan d'eau est situé en tête de bassin versant.**
- **Considèrent que le débit de vidange du plan d'eau est important et risque de porter atteinte à la fonctionnalité des milieux aquatiques situés en aval.** Une vidange de 1,5 mois serait plus raisonnable.
- **Considèrent que la dérivation écologique n'est pas optimale.** Le tracé proche de la digue mériterait d'être revu pour avoir un lit beaucoup moins encaissé et des berges stables, et un reméandrage entre les exutoires du déversoir de crue et de la pêcherie permettrait d'adoucir la pente du lit, d'autant plus que le foncier n'est pas limitant. Egalement, la formation d'un lit d'étiage améliorerait les capacités d'accueil du nouveau ruisseau créé.

- **Considèrent que le projet de dérivation manque de précision pour garantir une bonne exécution des travaux.** L'emplacement des seuils, des blocs, la présence ou non d'une recharge sédimentaire ne sont pas précisés mais seulement des schémas de principe.
- **Considèrent que le projet est conforme au règlement du SAGE Sioule.**

EN CONCLUSION

La CLE du SAGE Sioule émet un

AVIS FAVORABLE

à la demande d'autorisation des plans d'eau « Vatanges » situés à Condat-en-Combrailles.

Recommandation

- Décaler le nouveau lit pour laisser un espace suffisant à proximité de la digue.
- Allonger la durée de vidange à 1,5 mois.
- Etre vigilant sur la gestion des espèces piscicoles.
- S'assurer de la bonne exécution des travaux pour garantir la fonctionnalité du nouveau cours d'eau créé et la durabilité des aménagements.

Ebreuil, le 14 juin 2019

Pascal ESTIER

Président de la CLE

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by several vertical strokes and a long horizontal line extending to the right.